

 <b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>30</b>

**Date de la convocation****27 mars 2024****Date d'affichage de la délibération****Adopte à l'unanimité****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****Séance du 11 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi onze avril à dix-huit trente cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous le président de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

**Présents** : M. Jocelyn SAPOTILLE; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M Bruno FELICIANNE; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN – BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Yvon COMBES ; M. Saturnin FRANCILLONE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Didier MARICEL ; Mme Annick ABELA ; M. Patrick AJAS ; M. Benjamin GRACCHUS; Conseillers Municipaux.

**Représentés** : Mme Manuela PETRO-METONY par Mme Gladys BURAT  
Mme Cindy ARNASSALON par Mme Karine GATIBELZA  
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia VINGADASSALON  
Mme Francia ROSAMONT par M. AJAS Patrick  
M. Remi BRUNO par M. Benjamin GRACCHUS

**Absents** : Mme Sonia MERCADIER ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

**DELIBERATION N°2024/04/36****FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE POUR 2024**

Comme chaque année, l'assemblée délibérante est appelée à voter le taux de ces trois taxes, selon le tableau récapitulatif des produits attendus pour 2024.

Il est proposé que **les taux adoptés** soient **identiques** à ceux du Budget 2023.

**Tableau récapitulatif des taux à voter**

Libellés	Taux constants communaux 2024	Taux départemental 2024	Taux votés 2024
Taxe foncière (bâti)	44,10%	25,27%	69,37%
Taxe foncière (non bâti)	65,64%		65,64%
Taxe d'habitation (TH)	15,16%		15,16%



Les produits attendus pour l'exercice 2024 s'élève à 9 809 734 € soit une évolution de + 2,53%.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré,

## DECIDE

**Article 1 :** De fixer les taux communaux de la fiscalité locale pour l'année 2024 ainsi qu'il suit :

Libellés	Taux constants communaux 2023	Taux départemental 2023	Taux votés 2023
Taxe foncière (bâti)	44,10%	25,27%	69,37%
Taxe foncière (non bâti)	65,64%		65,64%
Taxe d'habitation (TH)	15,16%		15,16%

**Article 2 :** De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives, techniques et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de transmission au représentant au représentant de l'Etat.

*Adopté à l'unanimité*

**Pour extrait conforme, rendu exécutoire,**

Le Maire,

**Jocelyn SAPOTILLE**